

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.094

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

22 Novembre 1996

**DATE D'AFFICHAGE**

22 Novembre 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BUJARD par M. GAVEN  
M. HUGENDBLER par M. DONZIER  
M. SABATHIER par M. le Maire  
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Aménagement trottoirs Route de Rochefort  
Demande de subvention

**VOTE** : UNANIMITE

Depuis quelques années, l'urbanisation des quartiers de Maine Arnaud et de Guinielle a considérablement augmenté la circulation piétonne le long de la route de Rochefort.

Or, l'accotement herbeux, large de quelques dizaines de centimètres, qui subsiste sur cette artère (entre la chaussée et le fossé), ne peut garantir actuellement la sécurité des usagers.

La construction d'un trottoir du côté droit entre la rue des Cerisiers et la rue des Pluviers s'avère donc indispensable.

Cette opération a été estimée à 500 000 Frs TTC par les Services Techniques Municipaux. Or, le Conseil Général peut accorder une aide financière pour la réalisation de bordures de trottoirs et de caniveaux dans les traverses le long des routes Nationales et Départementales : Le montant de la subvention est fixé à 57 Frs le mètre linéaire de bordures.

Dans ces conditions, la Ville de ROYAN pourrait bénéficier d'une aide de 21 660 Frs.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et de solliciter une aide financière du Département.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier sommaire établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la commission des travaux en date du 25 octobre 96
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- de solliciter du Département une aide financière d'un montant de 21 660 Frs représentant 380 mètres linéaires de bordures à 57 Frs/ml dans le cadre du projet de travaux de construction de trottoirs sur la route de Rochefort.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 3 Décembre 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**